

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DES EAUX ET FORÊTS

DECISION N° 69/D/MA. du 25 Août 1962 portant rectificatif et additif à la décision n° 41/EF du 22 Décembre 1954 relative à la réorganisation territoriale du Service des Eaux et Forêts au Togo.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

Vu la loi n° 60-4 du 10 Février 1960 portant réorganisation administrative de la République togolaise ;

Vu la loi n° 60-10 du 23 Avril 1960 modifiant l'organisation des Institutions de la République Togolaise ;

Vu l'arrêté n° 1095-54/EF. du 22 Décembre 1954 portant réorganisation du Service des Eaux et Forêts du Togo ;

Vu la décision n° 41/EF du 8 Janvier 1955 portant réorganisation territoriale du Service des Eaux et Forêts ;

Vu les nécessités du Service ;

DECIDE :

Article Premier. — L'article 2 de la décision n° 41/EF du 8 Janvier 1955 susvisée est ainsi rectifié :

Au lieu de :

Inspection Forestière du Sud,
Inspection Forestière du Centre
Inspection Forestière de Sokodé,
Inspection Forestière du Nord,

Lire :

Inspection Forestière de la Région Maritime,
Inspection Forestière de la Région des Plateaux,
Inspection Forestière de la Région Centrale,
Inspection Forestière de la Région des Savanes.

Art. 2. — Les « Secteurs Forestiers » qui forment chaque Inspection Forestière prennent désormais le nom de « Circonscriptions Forestières » à l'instar des Circonscriptions Administratives.

Art. 3. — La circonscription forestière comprend un certain nombre de subdivisions appelées : « Postes Forestiers »

Art. 4. — La présente décision sera enregistrée, publiée, et communiquée partout où besoin sera.

Lomé, le 25 Août 1962

K. Namoro

Affectations

N° 66/D/MA. du 22-8-62. — M. Dagadou Victor, ingénieur des Eaux et Forêts 1^{er} échelon, chef de l'Inspection Forestière de la Région des Savanes, est affecté à la Direction du Service des Eaux et Forêts à Lomé, en qualité d'adjoint au chef du Service.

M. Possian Antoine, adjoint technique de 2^e classe 3^e échelon des Eaux et Forêts, en service à l'Inspection Forestière de la Région des Savanes (Circonscription Administrative de Dapango), est nommé par intérim chef de l'Inspection Forestière de la Région des Savanes, en remplacement de M. Dagadou appelé à d'autres fonctions.

M. Lawson Ben, ingénieur stagiaire des Eaux et Forêts, en service à la Direction des Eaux et Forêts à Lomé, est

nommé chef de l'Inspection Forestière de la Région Centrale, en remplacement de M. Agbekodo appelé à d'autres fonctions.

M. Agbekodo Adolphe, ingénieur-adjoint de 3^e classe 1^{er} échelon des Eaux et Forêts, chef de l'Inspection Forestière de la Région Centrale, est affecté à Palimé comme chef de la Circonscription Forestière de Klouto, laquelle est provisoirement rattachée à la Direction des Eaux et Forêts.

M. Agbekodo est en outre chargé des Cours forestiers au Centre d'Apprentissage Agricole de Tové.

M. Folly Jean, adjoint technique de 2^e classe des Eaux et Forêts, précédemment chef de la Circonscription Forestière de Klouto, devient adjoint au chef de ladite Circonscription.

Les émoluments des intéressés restent imputables au budget général — chapitre 20 — article 6.

N° 68/D/MA-AG du 24-8-62. — M. Akakpo Codjovi René, ingénieur-adjoint de 2^e classe 2^e échelon d'Agriculture, de retour de congé, est remis à la disposition du Ministre du Travail, des Affaires Sociales et de la Fonction Publique pour compter du 15 Août 1962.

La solde et les accessoires de solde de l'intéressé continueront à être supportés par le chapitre 20 — article 4 du budget général.

N° 70/D/MA du 28-8-62. — M. Kpognon Léon, agent permanent de 5^e catégorie échelle A, en service à la Direction de l'Agriculture, est remis à la disposition du Ministre du Travail, des Affaires Sociales et de la Fonction Publique pour compter du 1^{er} septembre 1962.

Sanction disciplinaire

N° 65-D/MA du 20-8-62. — Un blâme avec inscription au dossier est infligé à M. Kpognon Léon, agent permanent de 5^e catégorie échelle A, en service à la Direction de l'Agriculture, pour faute grave en service.

Licenciement

N° 67/D/MA-AG du 22-8-62. — Les manœuvres du Service de l'Agriculture ci-après désignés, précédemment en service à la Ferme Expérimentale de Glidji (Circonscription d'Anécho), sont licenciés de leur emploi pour suppression d'emploi

M.M. Blezoe Eklou, manœuvre permanent de 3^e classe
Djossou Amédémagnon, manœuvre permanent de 2^e classe

Dansou Komlan, manœuvre permanent de 2^e classe

Kpanou Ahouégninoude, manœuvre permanent de 1^{re} classe

Sessou Motcho, manœuvre permanent de 1^{re} classe

Akpadja Patrice, manœuvre permanent de 1^{re} classe